|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe Consultatif des Radiocommunications Genève, 22-24 mai 2013** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
|  | **Document RAG13-1/13-F** |
| **2 mai 2013** |
| **Original: anglais** |
| Président du Groupe de travail par correspondance du GCR  sur le Plan stratégique de l'UIT-R | |
| PROJET DE RAPPORT DU Groupe de travail PAR CORRESPONDANCE DU GCR sur lE PLAN STRATéGIQUE DE L'UIT‑R | |

Au cours de sa 18ème réunion tenue en 2011, le GCR a créé un Groupe de travail par correspondance sur le Plan stratégique de l'UIT-R.

Le Président, le Vice-Président et le Directeur du Bureau, à l'occasion de réunions communes, ont établi l'avant-projet de texte et défini la marche à suivre pour étudier la question.

Les résultats de cette réunion ont été mis sur le site Share point du GCR pour observations.

Le Président a envoyé un rappel pour indiquer que des commentaires devraient être présentés, afin de permettre au Président et au Vice‑Président d'établir un rapport d'activité en vue de la 19ème réunion du GCR en juin 2012.

Une seule Administration (Etats-Unis d'Amérique) a soumis des commentaires.

A sa 19èmeréunion tenue en 2012, le GCR a conclu que, même si le taux de participation à ses travaux était faible, le Groupe par correspondance devrait poursuivre ses travaux. Le GCR a encouragé les membres à présenter des contributions et a également conclu qu'il conviendrait d'organiser une réunion traditionnelle des participants du GCR (sans interprétation) parallèlement à sa prochaine réunion en 2013, pour examiner les questions relatives au Plan stratégique de l'UIT‑R.

Depuis lors, aucun autre commentaire n'a été reçu. Le projet de rapport du Groupe de travail par correspondance du GCR figure dans l'Annexe 1. Au cas où d'autres commentaires ou contributions sur cette question seraient reçus avant le la 20ème réunion du GCR, une version actualisée du présent projet de rapport serait mise à disposition.

Il est probable que l'on adopte la procédure habituelle pour l'élaboration du projet de Plan stratégique pour la période 2016-2019, à savoir qu'un Groupe de travail du Conseil de l'UIT sera créé après la session de 2013 du Conseil et présentera un rapport au Conseil à sa session de 2014. En conséquence, le GCR peut envisager de transmettre ses conclusions sur la question au Conseil, pour qu'il les examine, conformément au texte du «invite les Membres de Secteur» de la Résolution 71 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires.

**Annexes**: 4

annexЕ 1

Objectifs stratégiques et activités de l'UIT‑R

# 1 Objectifs stratégiques

Conformément à la section 4.4 de l'Annexe de la Résolution 71 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires, les **buts stratégiques** de l'UIT‑R sont au nombre de trois. Il conviendrait de parler **d'objectifs stratégiques**, et il est proposé de modifier de la façon suivante ces objectifs, de façon à éviter toute confusion entre les objectifs et les moyens de les atteindre:

1) Garantir l'exploitation exempte de brouillages des systèmes de radiocommunication.

2) Elaborer des normes mondiales et des textes associés pour garantir le niveau de fonctionnement requis, l'interopérabilité et la qualité nécessaires pour l'exploitation des systèmes de radiocommunication.

3) Rechercher des solutions pour assurer l'utilisation rationnelle, équitable, efficace et économique des ressources que constituent le spectre des fréquences radioélectriques et les orbites de satellites, et promouvoir la souplesse qui permettra une expansion future et de nouveaux progrès technologiques.

Il sera peut-être nécessaire de modifier ces objectifs, une fois que l'on aura procédé à une description satisfaisante des activités de l'UIT‑R.

En outre, il faudrait que ces objectifs tiennent compte des différentes exigences découlant de la nécessité:

– de répondre aux besoins de spectre pour les nouveaux services et les nouvelles applications;

– de protéger les services existants;

– d'introduire davantage de souplesse;

– d'assurer, le cas échéant, une harmonisation de l'utilisation du spectre, afin de réaliser des économies d'échelle et d'assurer l'itinérance à l'échelle mondiale.

# 2 Activités

La section 4.5 de l'Annexe 1 de la Résolution 71 (Rév. Guadalajara, 2010) subdivise les activités de l'UIT-R en cinq processus, qui doivent permettre d'atteindre ces objectifs, et qui consistent à:

1) Coordonner

2) Traiter

3) Produire

4) Informer

5) Apporter une assistance.

La liste d'objectifs ci-dessus pose un certain nombre de problèmes. Dans le Tableau 4.2 en particulier, la description des résultats attendus et des indicateurs fondamentaux de performance indique pour chaque processus ce qui se rapporte au BR, mais pas à l'UIT‑R.

– L'Objectif 1 (Coordonner) vise à regrouper les activités aboutissant à la prise de décisions au sein du Secteur, ainsi que cela est confirmé dans le Tableau 4.1, où les produits de l'UIT‑R sont la CMR, la CRR, l'AR, le GCR et le RRB. Or, ceux‑ci pourraient être considérés comme des produits des activités de l'UIT‑R.

– L'Objectif 2 (Traiter) concerne à l'évidence uniquement les activités menées par le BR, et non par l'UIT‑R, ainsi que cela est confirmé dans le Tableau 2.

– Les produits correspondants à l'Objectif 3 (Produire), à savoir les «commissions d'études, les groupes de travail, les groupes d'action et les groupes mixtes, et les réunions de préparation à la conférence», ne sauraient être considérés comme des produits de l'UIT‑R.

– S'agissant de l'Objectif 4 (Informer), le produit «publications de l'UIT‑R» constitue le seul produit tangible du Processus 3 (Produire).

– Dans le cas de l'Objectif 5 (Apporter une assistance), le produit correspondant est «assistance, notamment organisation de séminaires et d'ateliers et renforcement des capacités».

Pour remédier à ces difficultés, et dans un souci d'homogénéité avec la terminologie employée aujourd'hui en matière de gestion, on pourrait associer comme suit les objectifs ci-dessus à des processus:

1) Processus proposé 1 (associé à l'Objectif 1): élaborer une réglementation internationale relative à l'utilisation du spectre et la mettre à jour.

• Produit correspondant à ce processus: Actes finals des CMR et des CRR, Règlement des radiocommunications actualisé, Règles de procédure du RRB.

• Contributions correspondantes: propositions soumises par les administrations, rapports du Directeur du BR.

• Activités: travaux préparatoires effectués par les administrations et les groupes régionaux, débats de la CMR et de la CRR, activités menées par le RRB et le BR pour appuyer ces travaux.

2) Processus proposé 2 (associé à l'Objectif 2): appliquer la réglementation internationale relative à l'utilisation du spectre.

• Produits: Fichier de référence international des fréquences et Plans actualisés, par le biais de l'inscription, de la suppression ou de la modification d'assignations ou d'allotissements dans le Fichier de référence ou les Plans correspondants ainsi que les publications connexes (Circulaire BR IFIC, Listes des publications concernant le service maritime).

• Produits: fiches de notification présentées par les administrations concernant l'utilisation qu'elles souhaitent faire du spectre.

• Activités: mesures prises par le BR pour gérer les procédures énoncées dans le Règlement des radiocommunications et les Accords régionaux, activités menées par le RRB autres que l'adoption de Règles de procédure, mesures prises par les administrations et les opérateurs lors de la coordination des fréquences et de l'échange de renseignements avec le BR et appui apporté par le BR à ces travaux.

3) Processus proposé 3 (associé à l'Objectif 3): établir des normes mondiales, des recommandations, des rapports et des Manuels, afin d'optimiser l'utilisation du spectre, et travaux connexes.

• Produits: recommandations, rapports (y compris le Rapport de la RPC) et Manuels.

• Contributions: contributions soumises par les membres de l'UIT‑R.

• Activités: études techniques, opérationnelles et réglementaires effectuées dans le cadre des commissions d'études de l'UIT‑R, de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires de procédure et la RPC et activités menées par le BR pour appuyer ces tâches.

4) Processus proposé 4 (associé aux Objectifs 4 et 5): informer les membres sur les questions de radiocommunication et leur apporter une assistance à cet égard.

Il sera peut-être difficile de dissocier les activités d'information de celles relatives à l'assistance fournie aux administrations. En conséquence, on a intégré ces activités dans un seul et même processus pour atteindre les Objectifs 4 et 5.

• Produits: mesures visant à diffuser des informations et à fournir une assistance, notamment par le biais de la participation du BR et des membres à des séminaires, conférences, ateliers et autres manifestations.

• Contributions: demandes d'assistance émanant des membres, demandes de bourses aux fins de la participation à des conférences et réunions.

• Activités: élaboration de documents destinés à des exposés et à des formations pratiques et toutes les autres activités connexes menées par les membres et le BR concernant la préparation et la tenue d'ateliers, de manifestations, de conférences et de séminaires.

Les activités menées par le CVC, le GCR et l'AR font partie du processus consistant à «piloter» l'UIT‑R et ne relèvent pas du processus de production ou de réalisation.

Les figures suivantes sont une synthèse de la description proposée des processus et activités connexes de l'UIT‑R.

Processus de l'UIT-R



UIT-R  
Processus 1 et activités associées



UIT-R  
Processus 2 et activités associées



UIT-R  
Processus 3 et activités associées



UIT-R  
Processus 4 et activités associées



ANNEXE 2

Note du Président du Groupe de travail par correspondance  
sur le Plan stratégique de l'UIT-R

A l'attention des membres du Groupe de travail par correspondance du GCR sur le Plan stratégique de l'UIT‑R et des personnes intéressées par les travaux de ce Groupe

La CMR-12 a désormais achevé ses travaux et il nous faut reprendre nos activités normales et formuler des observations sur l'avant-projet de texte que je vous ai envoyé ou posté sur le site SharePoint il y a plusieurs mois.

A ce jour, je n'ai reçu aucun commentaire sur ce sujet.

Afin que je puisse élaborer l'avant-projet de Rapport sur les activités du Groupe de travail par correspondance en vue de la prochaine réunion du GCR, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire connaître votre avis et de me le transmettre dès que possible, au plus tard le 15 mai 2012.

Dans l'attente de recevoir vos observations, je vous transmets mes sincères salutations.

Cordialement.

K. Arasteh

ANNEXE 3

Note de couverture

A l'attention des membres du Groupe de travail par correspondance du GCR sur le Plan stratégique de l'UIT‑R

1 J'espère tout d'abord que vous avez passé de bonnes vacances d'été et que vous êtes maintenant prêts à reprendre les nombreuses activités qui nous attendent cette année ainsi qu'au cours des années à venir.

2 L'examen du Plan stratégique de l'UIT‑R faisant l'objet de l'Annexe de la Résolution 71 (Rév. Guadalajara, 2010) figure au nombre de ces activités.

3 Au cours de sa 18ème réunion (8‑10 juin 2011), le GCR, conformément au point 8.3 du Résumé de ses conclusions, a décidé de créer un Groupe de travail par correspondance sur le Plan stratégique de l'UIT‑R, dont le mandat figure dans l'Annexe 4. Ce mandat est reproduit ci-dessous à toutes fins utiles.

«Annexe 4  
  
Mandat du Groupe de travail par correspondance   
sur le Plan stratégique de l'UIT-R

Le Groupe de travail par correspondance sur le Plan stratégique de l'UIT-R tiendra compte des propositions formulées lors de la 18ème réunion du GCR et examinera les parties du Plan stratégique consacrées à l'UIT-R, telles qu'elles figurent dans l'Annexe de la Résolution 71 (Rév. Guadalajara, 2010), en vue d'examiner et de préciser, selon qu'il conviendra:

– les objectifs stratégiques de l'UIT-R;

– les rôles respectifs du BR et des autres instances de l'UIT-R;

– les activités de l'UIT-R, ainsi que les contributions et les résultats correspondants;

– les liens entre les objectifs et les buts stratégiques de l'UIT-R et ceux de l'UIT.

Le Groupe sera composé de représentants des membres et du BR.

Le Groupe mènera en principe ses travaux par correspondance/via la participation à distance et présentera un rapport au GCR à sa réunion de 2012.

Le Groupe de travail par correspondance sera présidé par M. Kavouss Arasteh (République islamique d'Iran) (email: [kavouss.arasteh@ties.itu.int](mailto:kavouss.arasteh@ties.itu.int)), secondé par Mme Veena Rawat (Canada) (email: [verawat@rim.com](mailto:verawat@rim.com)).

Site SharePoint: accessible sur le site web du GCR, à l'adresse: <http://www.itu.int/ITU-R/go/RAG>.4.»

# 4 Mesures préliminaires déjà prises

4.1 En juin et juillet 2011, j'ai rencontré à plusieurs reprises le Directeur du Bureau des radiocommunications, afin de prendre les mesures préliminaires nécessaires pour convoquer le Groupe de travail par correspondance.

4.2 Le 23 août 2011, une autre rencontre a eu lieu dans le bureau du Directeur du Bureau des radiocommunications, en présence de M. Veena Rawat, Vice-Président du Groupe, pour commencer les travaux et convoquer le Groupe de travail par correspondance.

4.3 A cette fin, nous avons passé en revue les contributions soumises au GCR-11 ainsi que le mandat du Groupe.

4.4 Il a été confirmé que la mission principale du Groupe de travail par correspondance était de clarifier encore le Plan stratégique de l'UIT-R, tel qu'il figure dans l'Annexe de la Résolution 71 (Rév. Guadalajara 2010), afin que celui‑ci soit bien compris par les membres et dûment mis en œuvre par le Bureau. L'objectif était de modifier en bonne et due forme le Plan en question, tel qu'approuvé par la PP-10, et non pas d'expliciter les activités et processus associés aux Buts et Objectifs énoncés dans ce Plan, en tenant compte des besoins définis et des motifs avancés pour apporter ces précisions, tels qu'ils avaient été mis en évidence dans les documents de travail du GCR et lors des débats de la réunion du GCR.

4.5 En conséquence, le projet reproduit en Annexe doit être considéré comme un document supplémentaire à l'usage du Bureau des radiocommunications lorsqu'il mettra en œuvre les parties pertinentes du Plan stratégique. Autrement dit, le Plan initial est maintenu sans modifications, mais aux fins de sa mise en oeuvre, le projet reproduit en annexe (qui sera développé plus avant et amélioré au cours des prochains mois) sera utilisé par le Bureau pour appliquer comme il se doit et de manière efficace le Plan en question.

5 Compte tenu de ce qui précède, il a été décidé de mettre en oeuvre les tâches assignées en deux étapes, tout en préservant le Plan stratégique initial, à savoir:

## 5.1 Etape 1

5.1.1 Examiner le Plan stratégique de l'UIT-R pour la période 2012-2015 et fournir les éclaircissements nécessaires, afin que celui‑ci soit mieux compris par les membres et mis en oeuvre de manière efficace par le Bureau;

5.1.2 présenter un rapport à la 19ème réunion du Groupe consultatif des radiocommunications (2012);

5.1.3 au cas où le GCR à sa réunion de 2012 approuverait le projet de document supplémentaire, il pourrait recommander au Directeur de mettre en oeuvre le Plan stratégique de l'UIT-R à l'aide du texte supplémentaire approuvé mentionné ci‑dessus.

## 5.2 Etape 2

5.2.1 Procéder, en fonction des conclusions du GCR à sa réunion de 2012, à un examen approfondi et étudier les différents moyens d'améliorer encore la méthodologie, la structure, la présentation et les tableaux de correspondance associés, en vue d'établir l'avant-projet de Plan stratégique de l'UIT-R pour la période 2016-2019;

5.2.2 soumettre le cadre de cet avant-projet à la 20èmeréunion du Groupe consultatif des radiocommunications qui se tiendra en 2013.

## 5.3 Mesures complémentaires

5.3.1 Envisager de fournir des avis au Directeur, avec l'accord du Secrétaire général, en vue de soumettre la question au Conseil à sa session de 2013, afin que celui-ci établisse le Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le Plan stratégique de l'Union pour la période 2016-2019;

5.3.2 au cas où cette proposition serait approuvée par le Conseil, la méthodologie, la structure et la présentation améliorées ainsi que le tableau de correspondance associé dont il est question au paragraphe 5.2 ci-dessus seraient examinés par les autres Secteurs de l'UIT et leurs Groupes consultatifs respectifs, afin qu'une méthodologie, une structure et une présentation améliorées harmonisées, ainsi que le tableau de correspondance associé, soient étudiés et, le cas échéant, adoptés.

6 L'avant-projet de Supplément au Plan stratégique de l'UIT-R visé au paragraphe 5.1.1 ci‑dessus est joint en Annexe, afin que les membres intéressés l'examinent et formulent leurs observations à cet égard.

7 Les participants et les membres intéressés sont priés d'examiner l'avant–projet de texte précité et de présenter leurs observations à cet égard dès que possible, et au plus tard le JJ/MM/AA [31 octobre 2011] via la liste de diffusion électronique/le site Share point, existants.

8 Dès réception de ces observations, l'avant–projet de texte visé ci-dessus sera modifié, le cas échéant, et distribué pour permettre aux participants et aux membres intéressés de formuler d'éventuelles observations finales à cet égard.

ANNEXE 4

Etats-Unis d'Amérique

Point de vue sur les propositions de modification   
du Plan stratégique de l'UIT‑R

# 1 Introduction

Le Groupe de travail par correspondance sur le Plan stratégique de l'UIT‑R a été créé par le GCR à sa 18ème réunion. En vertu de son mandat, tel qu'il est décrit dans la Lettre circulaire CA/199 (Annexe 4), il est chargé «d'examiner et de préciser, selon qu'il conviendra:

– les objectifs stratégiques de l'UIT‑R;

– les rôles respectifs du BR et des autres instances de l'UIT‑R;

– les activités de l'UIT-R, ainsi que les contributions et les résultats correspondants;

– les liens entre les objectifs et les buts stratégiques de l'UIT‑R et ceux de l'UIT.»[[1]](#footnote-1)

Le Groupe de travail par correspondance doit «présenter un rapport sur la question à la 19ème réunion du Groupe consultatif des radiocommunications qui se tiendra en 2012. Au cas où le GCR approuverait, à sa réunion de 2012, le projet de document supplémentaire, il pourrait recommander au Directeur de mettre en oeuvre le Plan stratégique de l'UIT‑R en utilisant le supplément approuvé dont il est question ci-dessus.»[[2]](#footnote-2)

# 2 Examen

Les propositions de modification suivantes figurant dans le document «Activités de l'UIT‑R Version 2» ont été soumises au Groupe de travail par correspondance sur le Plan stratégique de l'UIT‑R créé par le GCR:

1) «Garantir l'exploitation exempte de brouillages des systèmes de radiocommunication''

2) Elaborer des normes mondiales et des textes associés pour garantir le niveau de fonctionnement requis, l'interopérabilité et la qualité nécessaires pour l'exploitation des systèmes de radiocommunication.»[[3]](#footnote-3)

Les Etats-Unis se demandent si ces propositions de modification représentent une amélioration par rapport au texte actuel. En effet, le texte actuel explique avec précision ce que fait l'UIT‑R, c'est‑à‑dire qu'il met en oeuvre le Règlement des radiocommunications, en élaborant des Recommandations. Les propositions de modification rendent les travaux de l'UIT‑R plus ambigus.

En ce qui concerne le premier objectif, comment l'UIT‑R garantirait-il «l'exploitation exempte de brouillages», si ce n'est par le biais de la mise en oeuvre du Règlement des radiocommunications? De nouveaux mécanismes sont-ils suggérés ou sous-entendus pour garantir une telle exploitation exempte de brouillages?

S'agissant du deuxième objectif, il existe de nombreux cas dans lesquels l'UIT‑R recommande des normes élaborées par des organisations de normalisation extérieures. Affirmer que l'UIT‑R «établit» des normes aurait pour conséquence de créer fréquemment une certaine confusion entre les travaux de l'UIT‑R et ceux menés par ces organisations de normalisation. De plus, en ce qui concerne le deuxième objectif, les Etats-Unis sont préoccupés par l'adjonction du mot «requis», étant donné que dans la plupart des cas, les Recommandations de l'UIT n'établissent pas de conditions.

Enfin, pour ce qui est du deuxième objectif, les Etats-Unis sont préoccupés par l'adjonction du terme «interopérabilité». Les Recommandations UIT‑R ont un caractère volontaire et, dans la plupart des cas, ne fournissent ni les spécifications de systèmes, ni les suites d'essais qui leur sont associés qui seraient nécessaires pour garantir l'interopérabilité.

Il ressort de cet examen que les propositions de modification risquent de poser de très nombreux problèmes, alors que le texte initial, tel qu'approuvé dans la Résolution 71 (Guadalajara, 2010), n'en soulève aucun.

Proposition

Les Etats-Unis appuient le Plan stratégique de l'UIT‑R, tel qu'il a été approuvé dans la Résolution 71 (Guadalajara, 2010), mais ne souscrivent pas aux modifications proposées dans le document «Activités de l'UIT‑R Version 2» soumis au Groupe de travail par correspondance.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Lettre circulaire CA/199 (Annexe 4). [↑](#footnote-ref-1)
2. «RAG\_Coresspondence\_Group\_On\_SP.docx, Rev.1». Contribution du Président du Groupe de travail par correspondance – Mandat et programme de travail du Groupe.  
   <https://extranet.itu.int/itu-r/conferences/rag/cg_itu_r_stategic_plan/SitePages/Home.aspx> [↑](#footnote-ref-2)
3. «Activités de l'UIT‑R Version 2».   
   <https://extranet.itu.int/itu-r/conferences/rag/cg_itu_r_stategic_plan/SitePages/Home.aspx> [↑](#footnote-ref-3)